# NERONDE.COM

Numéro 76 | Bulletin Municipal trimestriel | 3ème trimestre 2015


## BANQUET DU CCAS

**Samedi 5 septembre 2015**

**Moment festif organisé grâce à l'énergie des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

**Pour rappel, ce repas annuel est offert à toute personne de 65 ans et plus inscrite sur la liste électorale de la commune.**
**Les bénéficiaires peuvent prendre en charge le repas d'éventuels invités.**

**Merci à tous de votre participation.**

**Le Maire, Gérard MONCELON**

Gérard MONCELON, entouré de deux sympathiques nonagénaires, pleines de vivacité et de bonne humeur, Mesdames Marie-Louise DUSSURGET et Angèle PLANCHE.
Nous leur donnons rendez-vous pour l'an prochain et nous leur adressons nos cordiales salutations.

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
# en date du Mardi 14 Avril 2015 à 20H 00

L'an deux mille quinze, le Quatorze Avril à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, M.BUSSERY, R.TISSOT, JP. BERNARD, J.PADET

Pouvoirs G. PLANCHE à P. MOREL
E. ZGAINSKI à G. MONCELON
G. NICOLAS à G. MONCELON

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Jeudi 19 Mars 2015**

Décision du Conseil Municipal pour l'approbation du PV du Jeudi 19 Mars 2015

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.
Monsieur X. REYNARD est désigné secrétaire de séance.

- **Vote du Budget Primitif Assainissement 2015 (M49)**

Mr le Maire propose les chiffres composant le budget Primitif 2015, à savoir:
Pour la Section de Fonctionnement :
Dépenses / Recettes: 28.661,05 €
Pour la Section d'Investissement :
Dépenses / Recettes 22.471,87 €
Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif Assainissement
Décision du Conseil Municipal

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |

- **Vote du Budget Primitif Communal 2015 (M14)**

Mr le Maire propose l'inscription des opérations suivantes :
Coca : frais d'étude
Plan d'eau : enrochements berge + aménagement plateforme
Eglise
Cimetière
Aménagement de la butte stade des Chassagnes
Environnement : achat de matériel
Salle Henri IV : changement de 3 portes
Ecole : changement de 3 portes - isolation
Chapelle : conservation de peintures murales Chœur de la Chapelle
Achat matériel divers : débroussailleuse- groupe électrogène – vidéoprojecteur laveuse – panneaux signalétiques – réfrigérateur – aspirateur – micro-ondes, etc…
Parking Cuvage : acquisition maisons en ruines-démolition-aménagement de l'espace en parking
Ophéor [paiement différé - résiliation bail emphytéotique]
Plaques de rues
Plan de désherbage
Extension réseau électrique basse tension (Coquillon)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble de ces programmes.

Il informe que la Dotation Forfaitaire Globale de Fonctionnement de la commune a diminué de 10%. La diminution de la DGF concerne toutes les Collectivités Territoriales et se poursuivra en 2016 et 2017 conformément à la volonté de l'Etat de réduire son déficit budgétaire.
Que de nouvelles rentrées fiscales sont constatées grâce à l'A89 et l'installation de l'aire de service.

Le budget est ainsi équilibré, à savoir :
Pour la Section de Fonctionnement :
Dépenses / Recettes : 488.457,59 €
Pour la Section d'Investissement :
Dépenses / Recettes : 265.004,11 €
Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif Communal

Décision du Conseil Municipal

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |

### Vote des taux d'imposition des 4 taxes communales

Xavier REYNARD présente l'état de notification des taux des taxes directes locales pour 2015.
Il informe que le produit attendu sans augmentation des taux communaux s'élève à la somme de 153.726 € à laquelle il convient d'ajouter le produit des allocations compensatrices pour un montant global de 14.403 €.
Dans cet état il faut tenir compte du reversement au GIR (Fond National des garanties des ressources) à l'Etat d'un montant de 39.623 €.
Il note une forte augmentation, par l'Etat, des bases cadastrales de la CFE, ce qui permet d'apprécier l'évolution de la matière imposable, par comparaison avec les bases prévisionnelles de l'année en cours. (Effet attendu de l'A89)
Mr le Maire informe que les taux de la Communauté de Commune augmentent également et qu'il serait souhaitable pour cette année de ne pas faire supporter une charge supplémentaire à l'ensemble de nos administrés.
Après discussion le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux.
Taxe d'habitation 13,26%
Taxe foncière (bâti) 9,15%
Taxe foncière (non bâti) 27,46%
CFE 20,71% [Cotisation foncière des entreprises]

Décision du Conseil Municipal

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |

### Renégociation du taux d'emprunt budget assainissement

Jocelyne PADET présente au Conseil Municipal sa simulation de rachat du prêt Assainissement,
Elle propose le remboursement de celui-ci par anticipation (Prêt se terminant en 2021), qui permettrait ainsi une économie budgétaire pour la commune de 719,09 € mais impliquerait une amputation de 11 000 € sur le budget 2015.

Après discussion il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le remboursement par anticipation du prêt assainissement.
Décision du Conseil Municipal

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 0 | CONTRE : 9 | ABSTENTION : 2 | NPPAV : 0 |

### Programme voirie 2015

Jean BOTHERON présente le programme voirie 2015.
Réfection de la chaussée de la voie communale N° 106 du carrefour de la Madone jusqu'au carrefour « Lotissement Coquillon » inclus. Montant estimatif 39 967 € HT
Remise en état de l'entrée du parking du stade (en attente de devis non parvenu à ce jour)
Ces travaux seront effectués, sous réserve de la réalisation des travaux de branchements électrique et téléphonique de la maison actuellement en cours de construction,.

### Convention association musique et danse (Délibération)

Il est demandé au Conseil Municipal de ratifier la convention entre l'Association Musique et Danse - Communauté de Communes de Balbigny qui a accueilli les élèves de notre commune pour l'année scolaire 2014-2015, pour un coût de 93 € par élève de Néronde inscrit, soit 6 x 93 = 558 €.

Décision du Conseil Municipal

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |

### Dossier réémetteur : GROUPAMA / FREE (délibération pour action en justice)

Monsieur le Maire présente le projet d'assignation à la Société TDF ou étant et parlant à la Société FREE d'avoir à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Roanne.
Pour introduire l'action en justice il est nécessaire pour le Cabinet LEDUC (Avocat) d'avoir une nouvelle délibération du Conseil Municipal lui donnant tous pouvoirs pour agir devant "les juridictions de l'ordre judiciaire".

Décision du Conseil Municipal

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |

### Travaux d'extension réseau électrique des Singets (délibération)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de "Extention BT rue Singets Bourg" suite à la construction d'une maison individuelle.
Le Conseil Municipal prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.
Approuve la participation obligatoire restant à la charge de la commune de 3 584 €
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Décision du Conseil Municipal

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |

### Dossier "Maisons en ruine CHOLAT-VALOIS / SPA (Délibération)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SPA de LYON, concernant la proposition d'acquisition, par la commune de NERONDE, de la parcelle AC N°141 (Maison Cholat-Valois) afin de pouvoir procéder à la démolition de ce bâtiment menaçant la sécurité publique. Il propose, sur les conseils de Me ODO, Notaire à BOURG-Les-THZY, chargé de cette succession, de mettre fin à ce dossier par la signature d'une attestation immobilière complémentaire et successivement (le même jour) par la vente du bien à la commune de NERONDE, moyennant un euro symbolique.
Dans ce cas, la SPA de LYON demande que la Commune de Néronde prenne à sa charge tous les frais liés à cette transaction.

Décision du Conseil Municipal

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |

### Demande de subventions exceptionnelles : amendes de police - enveloppes parlementaires (délibération)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions exceptionnelles "Amendes de police" et enveloppes parlementaires pour aider au financement de divers gros travaux.

Décision du Conseil Municipal

| | | | |
|---|---|---|---|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |

### Dossier COCA

Point sur le déroulement EAGB (Etude Aménagement Global Bourg)
Pour Mémoire : Rendu des scénarii le 29/04/2014 en Mairie
Document corrigé de présentation des scénarii transmis par le cabinet d'études OXYRIA le 29/07/2014
Examen des scénarii par l'équipe projet du Conseil Général le 09/09/2014
Courrier de remarques de l'équipe projet adressé le 01/10/2014
Point téléphonique avec M. J.BOTHERON le 3/11/2014
Courrier de réponse de la commune de Néronde le 19/12/2014
Dans la mesure où la Mairie de Néronde a répondu aux remarques de l'équipe projet, la commune organisera le COPIL de rendu du scénario final de notre EAGB avec le Cabinet d'étude OXYRIA, courant Avril- Mai.

### Informations sur dossiers : accessibilité - hôpital de FEURS.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme sur l'accessibilité tend à s'assouplir. D'éventuelles dérogations pourront être accordées aux collectivités locales.
Dans le cadre de la loi, la commune devra établir un programme de réalisation sur l'accessibilité (mise aux normes qui concerne certains bâtiments communaux (école - salle Henri IV - WC public ...)
* L'avenir de l'hôpital de Feurs reste préoccupant.

### Questions diverses

* Xavier REYNARD présente le rapport intermédiaire annuel de visite de l'école publique, en présence de la Directrice de l'école et de M. Michel ANDRE (DDEN).
Des travaux sont à prévoir, il est demandé notamment :
- Nettoyage et un entretien plus régulier des espaces verts (taillage - Tonte ...)
- Mise en place de porte-serviettes supplémentaires (2)
- Remplacement d'un tapis absorbant dans le hall d'entrée de l'école
- Entretien du portail de l'école (battants rouillés)
- Mise en réseau du photocopieur
- Réparation de la porte de la cave (prévoir isolation)
- Détecteurs de fumée (si obligatoire)
- Panneau ludique extérieur

Il informe que dans le cadre de la commission finances de la COBY (Communauté de Commune de BALBIGNY), deux réunions se sont déroulées le 25 mars et le 1er Avril 2015, concernant les Budgets (Ateliers partagés - Ordures ménagères - Budget Général de la COBY).

Il fait une rapide analyse du budget du Centre Communal d'Aide Sociale, alerte le Conseil Municipal sur les dépenses de fonctionnement du CCAS qui sont plus importantes que les recettes ce qui se traduit par un déficit de fonctionnement dans l'exercice.

Il rappelle que depuis plusieurs années, de lourds investissements ont été réalisés à la ferme du CCAS (travaux toiture, zinguerie, façades, fenêtres) afin de maintenir en état les bâtiments (exploitation et habitation) : travaux qui affectent les finances.

* Jean BOTHERON informe le CM du démarrage prochain des travaux connexes financés par ASF : élargissement partiel de la route de Chazelle suite à l'aménagement foncier de l'autoroute A89.

* Lors de la distribution du Néronde.Com, Jean Pierre BERNARD déplore l'absence de nom sur les boîtes aux lettres.

* Robert TISSOT informe le CM qu'il a assisté à la démonstration d'une déchetterie mobile.

* Michel BUSSERY demande si une aide supplémentaire, par l'ESAT ou autre structure, serait envisageable pour l'entretien des espaces verts. Il informe que les travaux de la butte du stade se poursuivent avec la construction d'une cabane à moutons.
Il s'étonne que le projet de la fresque/trompe l'œil, sur le mur de la « maison Volland », ne figure pas dans le budget 2015.
Monsieur le Maire lui répond que ce projet n'a pas été retenu comme prioritaire compte-tenu de son coût (20 000 €) et concomitamment de la baisse des dotations de l'Etat (9 000 €). Toutefois, s'il obtient une subvention parlementaire exceptionnelle, le projet sera ré étudié. Michel BUSSERY en prend note tout en exprimant ses regrets de ne pas voir un tel projet aboutir.

* Gérard MONCELON donne lecture d'un courrier de parents d'élèves de l'école primaire de Néronde qui souhaiteraient la mise en place d'un abri, devant l'école, afin de protéger les enfants et les parents des intempéries dans l'attente de l'ouverture des portes de l'école.
Le Conseil Municipal étudie la faisabilité de ce projet compte-tenu des règles d'occupation du domaine public.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 50.**

| | |
|---|---|
| Le Maire | Le Secrétaire de séance |
| Gérard MONCELON | Xavier REYNARD |

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
# du Jeudi 9 juillet 2015 à 20h

Présents :G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, E. ZGAINSKI, M. BUSSERY, R.TISSOT, G. NICOLAS, JP. BERNARD, J. PADET

Secrétaire de séance : P. MOREL

**Conseil municipal du 22 mai 2015**
Approbation du compte-rendu. Unanimité des votants : **11 voix Pour**

**Ordre du jour du présent C.M.**
Approbation de l'ordre du jour. Unanimité des votants : **11 voix Pour**

**Modifications des statuts : compétence en matière d'environnement de la COBY**
Monsieur le Maire informe que les modifications des statuts de la communauté de communes de Balbigny ont été enregistrées en Sous-Préfecture,

**Approbation de la convention Lycée Pierre COTON / École primaire**
L'utilisation du gymnase du Lycée Pierre COTON a fait l'objet d'une convention entre le Lycée et l'école primaire. Cette convention précise un coût d'utilisation de 4,50 € par séance pris en charge par la commune, L'école primaire utilise ce gymnase environ 10 fois par an.
Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité **11 voix Pour**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**
**J. Botheron** présente les points principaux de ce rapport qui sera mis à la consultation au secrétariat de mairie.

**Décision modificative**

**X. Reynard** informe
qu'une extension du réseau d'électricité est nécessaire à proximité du lotissement Coquillon suite à la construction d'une maison d'habitation. Le montant de ces travaux est
de 3584 € pris en charge par le SIEL
de 3312 € à la charge de la commune.
Ces travaux n'ayant pu être inscrits au Budget une décision modificative est nécessaire,
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité **11 voix Pour**
Que des travaux d'extension (environ 70 m) du réseau France Télécom pour alimenter cette maison devront également être pris en charge par la commune

**Dossier ADS (autorisation des droits des sols)**
**Rappel :** les autorisations des droits des sols (permis de construire, permis de démolir, certificat d'urbanisme, demande préalable …) réalisées gratuitement jusqu'à ce jour par la DDT devront être confiées dorénavant à des bureaux d'études et seront donc payantes. Sur notre secteur deux organismes instructeurs offrent leurs services : la CoPLER et le SIEL.
Après étude des tarifs proposés le conseil municipal décide de signer une convention avec le SIEL, à l'unanimité **11 voix pour**

**Remplacement de Madame la secrétaire de mairie : création d'un emploi permanent**
Suite au départ programmé de Madame la secrétaire de mairie en décembre 2015 il est nécessaire de créer un poste pour son remplacement.
Actuellement le temps de travail de ce poste pourvu est de 31 heures hebdomadaire.
Suite au transfert de compétences de la commune vers la communauté de communes de Balbigny, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'une durée de 27 heures par semaine.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition **11 voix Pour.**

**Dossier plaques de rues**
**G. Planche** présente le modèle de plaques retenu par la commission en charge du dossier.
Plaque émaillée de couleur verte avec une double lisière, coin carré, écriture ombrée blanche, inscription du nom et du blason de la commune, nom de la rue en majuscule.
Suite à de nouvelles négociations tarifaires, la société KRÖMM GROUP (fabricant régional) a été retenue pour un montant de 5 671 € H.T.
La pose de ces plaques sera effectuée par l'entreprise CREATEC de Néronde (M. THAON) pour un montant de 3 000 € Ce projet bénéficie d'une subvention « enveloppe cantonale » de 2 000 € et d'une participation de l'ADN de 900 €.
La pose est prévue courant 4e trimestre 2015.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition. **11 voix Pour.**
**Dossier accessibilité des bâtiments communaux**
Les bâtiments publics devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Un agenda des travaux prévu sur les bâtiments municipaux doit être présenté avant le 26 septembre 2015. Les travaux devront être réalisés dans les trois ans à venir.

La commission communale bâtiments prend en charge ce dossier plutôt que de rétribuer un cabinet d'études à hauteur de 3500 € pour le faire.

**Dossiers en cours, questions diverses**
**J. Botheron** informe :
- que les travaux de peinture de la chapelle commencent la semaine prochaine.
- que la chapelle a été classée par les monuments historiques ainsi que la croix située dans l'enceinte du cimetière.
- que la première tranche de travaux route de Chazelle (goudronnage) est terminée.
Des aménagements supplémentaires (ralentisseurs) sont à l'étude.

**Travaux au stade :**
**R. Tissot** évoque la nécessité d'installer un point d'eau à proximité de l'aire de jeux pour divers usages.
Montant de travaux : entreprise VIAL Frères : raccordement et fourniture de matériel : 531,36 € TTC
entreprise TISSOT Emmanuel : réalisation de 50 m de tranchée : 201,60 € TTC

Le conseil municipal accepte ces travaux à l'unanimité **11 voix Pour.**

**Informations maisons en ruines :**
**Monsieur le Maire** informe avoir contacté les deux héritiers supposés (maison CHERBUT-DEVISE).
Ils seraient d'accord pour céder le bâtiment à la commune à l'euro symbolique. Après démolition, la commune pourrait réaliser un projet sur le terrain nu,
Au préalable, un document officiel d'hérédité doit être établi par un généalogiste pour procéder légalement à la vente par le notaire.
Coût de l'enquête généalogique environ : 3000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche,

**Motion de soutien à la Trésorerie de Balbigny**
**Monsieur le Maire** donne lecture d'une motion de soutien pour le maintien de la Trésorerie à Balbigny.
Le conseil municipal valide cette motion à l'unanimité **11 voix Pour.**

**X. Reynard** Signale que le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2015 n'a pas paru sur le dernier Néronde.com. Il sera donc publié dans la prochaine édition.

**E. Zgainski** signale des dégradations et des dépôts sauvages d'ordures à l'étang.
Il est rappelé que tout dépôt d'ordures non autorisé est sanctionné par une amende de 75 €.
Proposition est faite de faire réaliser et de poser un panneau précisant cette interdiction.

**J. Botheron** informe qu'un 2ème contrat pour zéro pesticide a été signé.

**J. Padet** informe d'une mise à jour du site internet de Néronde.

•**M. Bussery** informe :
- concernant l'école :
que le travail de l'établissement du règlement périscolaire se poursuit
que le remplacement d'une aide maternelle en contrat aidé 22 heures devra être effectué pour début novembre.
- Commission environnement- fleurissement :
la visite du jury concours fleurissement aura lieu le 7 Août 2015.
- Que Madame le Proviseur du Lycée Pierre Coton propose aux nouveaux élèves à la rentrée 2015 une visite du village de Néronde, via l'ADN, afin de responsabiliser les lycéens.
- question : le projet « trompe l'œil »doit-il être poursuivi ?
Une nouvelle piste dont le coût pourrait être moindre est à explorer : ÉcohlCité, une école d'art située à Oullins.
M. Bussery prend contact.

•**G. Planche** informe que l'Office du Tourisme souhaite faire vivre « Terre des Tisseurs » par des visites des villages et recherche des « personnes guides »dans les différentes communes. Des formations sont possibles par l'Office du Tourisme.

•**P. Morel** - informe que les travaux de remplacement des portes de l'école et de la salle Henri IV auront lieu après le 14 juillet 2015.
–signale qu'un certain nombre de villages environnants, manifestent leur opposition au désengagement de l'état envers les communes par la pose d'un crêpe noir sur les panneaux d'entrée en agglomération,
Il pose la question : doit-on se joindre au mouvement ?
**Par 8 voix Pour et 3 abstentions**, le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

•**Monsieur le Maire :**
- rappelle que le dossier HLM est toujours en cours.
La commission communale bâtiment se chargera d'étudier de nouvelles pistes.
- donne des explications sur le projet de fusion des communautés de communes suite à la réunion de la COBY du mardi 7 juillet 2015.
Le projet de fusion (COBY – CoPLER – VAL D'AIX – PAYS D'URFE) proposé par le Président de la COBY, a été rejeté par le conseil communautaire (11 voix pour – 17 contre). Le conseil communautaire a donc proposé le projet suivant :COBY – CoPLER – FEURS – COLLINES DU MATIN.
Ce dernier a été adopté à l'unanimité.
Il sera présenté à Monsieur le Préfet qui, en dernier lieu, décidera des territoires qui seront fusionnés.

–Informe du jugement de « non-lieu » rendu par la Chambre Régionale des Comptes,

Il rappelle les faits :
Depuis 1986 la gestion des salles communales a été confiée, sur les conseils d'un percepteur de l'époque, à un Comité de Gestion. Or, ce procédé est illégal. Il a été qualifié de gestion de fait. Une enquête approfondie a été menée par la Chambre Régionale des Comptes. L'affaire a été jugée le 1er avril 2015, à LYON, en présence de Monsieur le Maire. Un verdict de non-lieu a été rendu qui confirme l'honnêteté des élus et responsables bénévoles successifs ainsi que la transparence de leur comptabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22h30

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL

# INFORMATIONS DE LA MAIRIE

**Monsieur le Maire informe que :**

**Le recensement** aura lieu
du 21 janvier au 22 février 2016.

La commission environnement a installé un **point d'apport volontaire** pour les textiles usagés, les chaussures et les sacs à main.
Ces textiles sont triés selon des critères de qualité et de matière.

Les vêtements en bon état sont exportés vers des pays pauvres, les chiffons sont recyclés et certains textiles sont destinés à la production de fils ou d'isolants thermiques et acoustiques.

## Informations de la commission environnement

**Etre attentif aux consignes de tri et bien identifier les déchets recyclables c'est important car en adoptant ce comportement vous allez :**
- Diminuer la quantité de déchets et leurs coût de traitement
- Optimiser les filières de recyclage

**Rappel sur le tri du verre**
**Le container accepte :**
Toute les bouteilles en verre
Bocaux
Pots de yaourt et pot de bébé
Flacons
**Il refuse :**
Tous types de vaisselle
les ampoules électriques, les miroirs, les vitres
les pots de fleurs, les pare-brise de voiture

## ACTUALITES DU LYCEE PIERRE COTON

A l'initiative de Mme BUCHSBAUM, proviseure du lycée Pierre Coton, les nouveaux élèves ont visité Néronde le jour de la rentrée scolaire. Pris en charge par les membres de l'ADN, les garçons et quelques filles ont parcouru les rues du village et établi un premier contact avec les habitants.

# MANIFESTATIONS DU 3ème TRIMESTRE

**Le concert du 4 juillet à la chapelle,**

**organisé par Les Amis de Néronde et la Collégiale Musicale du Roannais, a été très apprécié.**

**Le trio Sublet-Guillemot-Ginzburg**

**a interprété le *Divertimento en mi bémol majeur* de Mozart.**

**14 JUILLET : à l'Etang**

**Beaucoup de participants au concours de pêche.**

**Le soleil était au rendez-vous et la friture servie au bord de l'étang un régal.**

**Un grand MERCI aux organisateurs**

**Les grands gagnants du concours**

**Week End du**
**18 et 19 JUILLET**

**la fête patronale a connu un beau succès, en particulier les jeux du dimanche après-midi autour desquels se sont retrouvés, en familles et entre amis, petits et grands.**

**Dimanche 30 Août**

**Depuis plusieurs années le vide-grenier se déroule sous un grand soleil. La grosse chaleur s'est invitée cette fois-ci, ce qui n'a pas empêché exposants et visiteurs de venir nombreux.**

**Beaucoup de monde ce mardi 2 septembre dans la cour de l'école pour la rentrée des classes…Les enfants et leurs parents ont été ac-cueillis par la directrice, Carole Mathé et M. le Maire a souhaité une bonne année scolaire aux enfants et bon travail au personnel éducatif. Les effectifs sont stables, autour de 40 enfants, de la petite section de maternelle à la classe de CM2.**

**Samedi 19 Septembre**

**la Société de boules organisait**

**le But d'Honneur.**

**Dimanche matin**

**20 Septembre**

**Demi-finale et finale**

**Après plusieurs parties**

**acharnées, c'est**

**Georges Rodhamel**

**qui a gagné :**

**Bravo à lui !**

**Vendredi 25 septembre, les enfants inscrits aux TAP (Temps d'Activité Périscolaire) se sont rendus au Petit Bois. Organisée par les Pas Coton, cette sortie avait pour but la découverte des champignons. Les enfants ont passé un après-midi agréable, très intéressés par les explications de Martine Régé-Gianas, spécialiste dans ce domaine. D'autres photos sont visibles sur le blog**

**"les pascoton2012.over-blog.com"**

**N'hésitez pas à le visiter**

## Samedi 3 octobre

**Seuls quelques courageux ont bravé la pluie abondante qui s'est abattue sur le village pour parcourir le passionnant jeu de piste organisé par l'Amicale laïque.**
**Rendez-vous est donné pour une nouvelle édition aux beaux jours de l'année 2016.**

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 4ème TRIMESTRE 2015

**Samedi 31 octobre** — **Fermeture de la Pêche**

**Samedi 14 Novembre** — **Grande foire aux Sacsbardins**

**Vendredi 27 Novembre** — **Assemblée Générale de l'A.D.N.**

**Samedi 28 Novembre** — **Vente des Couturières**

**Vendredi 11 Décembre** — **Spectacle de Noël du Comité des Fêtes**

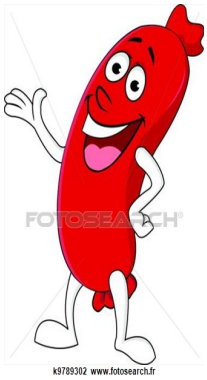


Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur Néronde.com la commission culture en serait ravie contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication : Commission « Culture »
si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.
Ne pas jeter sur la voie publique